



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

N° C30_06_2022_15 - Durées d'amortissement sur le budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	54	17	71	19

Pour : 71	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), BOURDIER Christine (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CROMER Maïté (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DODIN Patrick (pouvoir donné à BROSSARD François), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à TROCHON Patrick), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à KOHLER Marie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PICARD

Christian, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Durées d'amortissement sur le budget annexe assainissement collectif

Les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération du 16 décembre 2019 pour le budget annexe assainissement collectif.

Afin de prendre en considération l'acquisition de nouvelles immobilisations dont les conditions d'amortissement n'ont pas été prévues par les délibérations existantes, il est proposé une nouvelle délibération intégrant ces nouvelles durées.

De ce fait, il est proposé les durées d'amortissement suivantes pour les catégories d'immobilisations concernées par l'instruction M49 :

Nature	Catégorie d'immobilisations imputation M49	Durée proposée	Compte d'amortissement
	Biens dont la valeur est inférieure à 500 €	1	
201	Frais d'établissement	5	2801
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	28031
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	28033
2051	Concessions et droits assimilés	3	2805
2088	Autres immobilisations incorporelles	5	28088
2121	Terrains nus	10	28121
2125	Terrains bâtis	10	28125
21311	Construction de bâtiments d'exploitation (station d'épuration)	40	28131
21311	Construction de bâtiments d'exploitation (ouvrages courants, bassins)	25	28131
21315	Bâtiments administratifs	25	28131
21351	Bâtiments d'exploitation	25	28135
21355	Installations générales agencements et aménagements des const (bâtiments administratifs)	25	28135
2138	Autres constructions	30	28138
2148	Constructions sur sol d'autrui	30	28148
2151	Installation complexes spécialisées	15	28151
21531	Réseaux d'adduction d'eau	40	28153
21532	Réseaux d'assainissement	30	28153
2155	Outillage industriel	5	28155

21562	Matériel spécifique d'exploitation assainissement (pompes, matériel électromécanique)	5	28156
217351	Bâtiments d'exploitation MAD	25	28173
21738	Autres constructions MAD	30	28173
21751	Installation complexes spécialisées MAD	15	28175
217531	Réseaux d'adduction d'eau MAD	40	28175
217532	Réseaux d'assainissement MAD	30	28175
217562	Matériel spécifique d'exploitation assainissement (pompes, matériel électromécanique) MAD	5	28175
21782	Matériel de transport MAD	5	28178
21784	Mobilier MAD	10	28178
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	10	28181
2182	Matériel de transport	5	28182
2183	Matériel de bureau et informatique	5	28183
2184	Mobilier	10	28184
2188	Autres immobilisations corporelles	5	28188
Subventions	Sur la même durée que l'amortissement des biens		

Vu l'article L 2321-2, du code général des collectivités territoriales, les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs immobilisations ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu l'avis de la commission finances du 14 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET